

et
**Le CNIID (Centre National d'Information
 Indépendante sur les Déchets)**

21 rue Alexandre Dumas – 75011 Paris
 Tel : 01 55 78 28 60
 E-mail : info@cniid.org
www.cniid.org

**vous proposent une journée de
 formation sur le thème :**

**Pour une politique locale
 de gestion des déchets
 repondant aux enjeux des
 changements climatiques.**

Méthodes, outils et pistes d'action

Le vendredi 22 octobre 2010

**au CISP Kellermann, 17, boulevard
 Kellermann 75013 PARIS
 (Salle Carpentier)**

Métro : ligne 7 - Station Porte d'Italie
 Métro : ligne 5 et 6 - Station Place d'Italie
 Bus 28 - arrêt Porte d'Orléans - Père Coirentin
 Bus PC - arrêt Porte d'Italie

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.
 Les tarifs pour les journées :

Elus et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :	
- moins de 1000 habitants	400 €
- de 1000 à 3500	500 €
- de 3500 à 5000	600 €
- de 5000 à 10000	700 €
- de 10000 à 20000	800 €
- de 20000 à 50000	850 €
- de 50000 à 100000	900 €
- plus de 100000	1000 €
Élu-e-s des arrondissements PLM	1000 €
Conseillers Généraux et Régionaux	1000 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner.

**Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)
 Pour une politique locale de gestion des déchets répondant aux enjeux des changements climatiques.**
 organisées par *Formation et citoyenneté*, et le CNIID.

Le vendredi 22 octobre 2010, au CISP Kellermann, 17, boulevard Kellermann 75013 PARIS

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94).
 Bulletin à renvoyer par courrier postal ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom : _____ **Conseil général :** _____ **Signature de l'élu-e inscrit-e à la journée :** _____
Prénom : _____ **Conseil régional :** _____ **Signature du responsable**
Adresse : _____ **Collectivité territoriale :** _____ **avec cachet :**
Code Postal : _____ **Commune de :** _____
Ville : _____ **Nombre d'habitants**
Tél. : _____ **(pour les élus communaux) :** _____
E-mail : _____ **Signature du responsable**
Fonction électorale : _____

CACHET

Pour une politique locale de gestion des déchets répondant aux enjeux des changements climatiques.

Méthodes, outils et pistes d'action

Vendredi 22 octobre 2010 (matinée)

AGIR AU NIVEAU LOCAL DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

Le cas de la politique déchet

9h00 Introduction.

9h15 Changements climatiques et territoires, les politiques publiques pour agir localement : Pourquoi ? Comment ?

10h15 Quels sont les liens entre la gestion des déchets et les changements climatiques ?

11h15 Penser une politique déchets en cohérence avec la lutte contre les changements climatiques : méthodes et outils.

12h15 Déjeuner.

Vendredi 22 octobre 2010 (après-midi)

METTRE EN ŒUVRE LES BONNES PRATIQUES DE GESTION DES DECHETS AU NIVEAU LOCAL

13h15 La tarification incitative, un outil structurant de la politique déchets.

14h15 Adopter un programme local de prévention des déchets.

15h45 Favoriser le principe de proximité dans la gestion des déchets, l'exemple des biodéchets.

17h00 Les leviers d'action pour améliorer le tri et le recyclage.

18h00 Conclusion : les caractéristiques d'une politique déchets répondant aux enjeux des changements climatiques.

18h30 Fin de la journée de formation

INTERVENANTS :

Hélène Bourges, Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID)

Marion Richard, Réseau Action Climat France (RAC - France)

Wiebke Winkler, Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID)

A l'issue de chaque intervention, 15 minutes sont réservées pour que les participants puissent réagir et poser des questions.

formation
citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris